

Le Service de Soins Infirmiers  
À Domicile est géré par le  
Centre d'Action Sociale de la  
Ville d'Epinal

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Habiter Epinal
- Etre âgé de 60 ans et plus
- Avoir une prescription médicale
- Avoir des droits ouverts à l'assurance maladie (CPAM, MSA...)
- Avoir votre consentement et/ou celui de votre entourage
- Etre évalué par l'infirmière coordinatrice
- Il peut vous être demandé la mise en place de matériel médicalisé (lit médicalisé, lève-personne ...)

## FINANCEMENT

Les soins réalisés par le SSIAD sont entièrement financés par les crédits d'assurance maladie. L'allocation et le contrôle du financement dépendent de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

conception : caféine bureau communication ville d'epinal 2014

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour tous renseignements  
complémentaires,  
n'hésiter pas à contacter le

### SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Petite rue des forts  
88000 EPINAL

Tél : 03.29.31.49.48

Fax : 03.29.82.94.89

Adresse mail : [ssiad.ccas@epinal.fr](mailto:ssiad.ccas@epinal.fr)



## SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



S.S.I.A.D.  
CCAS de la Ville d'Epinal



## LES MISSIONS DU SSIAD

- **ÉVITER L'HOSPITALISATION** de l'utilisateur lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- **FACILITER LE RETOUR** à domicile de l'utilisateur après une hospitalisation.
- **PRÉVENIR OU RETARDER** l'aggravation de l'état de l'utilisateur.
- **ASSISTER ET CONSEILLER** l'utilisateur ou les aidants naturels lors des soins.

## UN PERSONNEL QUALIFIÉ

**UNE INFIRMIÈRE COORDINATRICE** qui :

- évalue vos besoins.
- organise le travail des aides-soignants
- assure :
  - la liaison avec les médecins, les infirmiers libéraux et les partenaires du domicile
  - le suivi et la coordination des soins.

**UNE SECRÉTAIRE**

qui assure l'accueil téléphonique et l'ensemble des tâches administratives.

**UNE ÉQUIPE D'AIDES-SOIGNANTS**

qui assure à l'utilisateur :

- son lever et son installation pour la journée.
- ses soins d'hygiène
  - Toilette
  - Habillage
  - Changes
  - Préventions d'escarre, ...
- son coucher et son installation pour la nuit.
- la prévention des risques inhérents à sa vulnérabilité
- une écoute et des conseils
- un accompagnement psychologique

## LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Ils sont soumis à convention avec le SSIAD qui les rémunère.

L'utilisateur garde le libre choix de son infirmier libéral, conventionné.

## LE MÉDECIN TRAITANT

Il reste le référent de votre prise en charge.

